

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU
SYNDICAL DU 19 MAI 2022**

DEL-2022-98

L'An deux mille vingt-deux, le dix-neuf mai, à 10 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 12/5/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents ou en visioconférence :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, COUTIER, DAVIET, DESCHAMPS, FRANCOIS, GILLET, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

MM. OBERLI, SADDIER.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DETURCHE, DALL'AGLIO, MERMIER.

MM. CHASSAGNE, DEAGE, MATHIAN.

Assistaient également à la réunion :

Mmes DARDE, GIZARD, JAILLET, KHAY, MALLET, PERRILLAT,

MM. BAILLY, CHALLEAT, CHEVALLOT, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 25
Présents : 17
Représentés par mandat : 2

Objet : COMMUNES D'AMBILLY/GAILLARD - RUE DES BELOSSES - AMENAGEMENT DE VOIRIE, RENFORCEMENT DES RESEAUX HUMIDES ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX SECS - MARCHES DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE ET ANNEMASSE LES VOIRONS AGGLOMERATION

Exposé du Président,

Par délibération en date du 8 juillet 2021, le Bureau a approuvé la convention de groupement de commandes entre le SYANE, les communes d'AMBILLY et GAILLARD et Annemasse Les Voirons Agglomération (Annemasse Agglo) pour l'aménagement de la rue des Belosses.

Les communes d'AMBILLY et GAILLARD entreprennent la réalisation de travaux de mise en sécurité le long de la rue des Belosses.

Annemasse Les Voirons Agglomération réalise, pour sa part, le renforcement des réseaux humides.

Parallèlement à ces travaux, le SYANE réalise l'enfouissement coordonné des réseaux de distribution publique d'électricité et de télécommunications, ainsi que la modernisation du réseau d'éclairage public sur ce secteur.

Conformément à la convention de groupement de commandes, la commune de GAILLARD, établissement coordonnateur, a lancé une procédure adaptée telle que définie par les articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique, en vue d'attribuer les marchés de travaux, selon les lots et critères suivants :

La consultation comprend 4 lots.

- **LOT N°1 : « TERRASSEMENT, FOUILLES EN TRANCHEE ET CANALISATIONS RESEAUX HUMIDES ET RESEAUX SECS »**
- **LOT N°2 : « REVETEMENT DE SURFACE, POSE BORDURES, AMENAGEMENT PAYSAGER ET MOBILIER URBAIN »**
- **LOT N°3 : « GENIE ELECTRIQUE SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE ET TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC »**
- **LOT N°4 : « REHABILITATION DU RESEAU EU »**

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 26 avril 2022, a classé et émis un avis sur les offres.

Elle propose à chacun des pouvoirs adjudicateurs de retenir les offres jugées techniquement et économiquement les plus avantageuses suivantes :

- **Lot n°1** : Le groupement d'entreprises BENEDETTI/GUELPA pour un montant de 1.397.683,62 € HT. La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 163.758,60 € HT.
- **Lot n°2** : L'entreprise SER SEMINE pour un montant de 429.928,00 € HT. La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 41.377,19 € HT.
- **Lot n°3** : L'entreprise SPIE CITYNETWORKS pour un montant de 120.251,27 € HT.
- **Lot n°4** : L'entreprise OREA pour un montant de 58.845,00 € HT.

Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu les entreprises titulaires des marchés, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord pour les marchés à conclure pour les lots n°1 et 2 avec les titulaires retenus, et à autoriser le coordonnateur du groupement de commandes à signer les marchés relatifs aux prestations sous maîtrise d'ouvrage du SYANE,
2. à donner leur accord pour le marché à conclure pour le lot n°3 avec le titulaire retenu et à autoriser le coordonnateur du groupement de commandes à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président

Joël BAUD-GRASSET.


ENERGIES & NUMÉRIQUE